DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

REPUBLIQUE FRANCAISE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NIERGNIES

En date du 16 Septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize Septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marjorie GOSSELET-CAMBRAI, Maire.

Présents : ANCKAER Michel – COTTON Ludovic – DENIMAL Brigitte – GOSSELET-CAMBRAI Marjorie – HANOT Frédéric – LEBLANC Martine - MASSY Isabelle – MOSCHKAU Roselyne – NICOLAS Bertrand – SEGARD Freddy – VANESSE Damien
Absents excusés : BONA François – DE FREITAS Carlos – FAZENDA Luis - HOUILLON Laurence
Procurations : BONA François à GOSSELET-CAMBRAI Marjorie – FAZENDA Luis à SEGARD Freddy - HOUILLON Laurence à DENIMAL Brigitte

M. Michel ANCKAER a été désigné comme secrétaire de séance

Ordre du jour :

1- **Eclairage public**
2- **Financement des travaux du bloc communal**
3- **Délibération délégation de signature**
4- **Délibération création du poste d'adjoint technique principal de 2eme classe**
5- **Travaux**
6- **Fêtes et cérémonies**
7- **Questions diverses**

Le procès-verbal de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité

1- Eclairage public

Messieurs Guillaume DEBARGE et Baptiste MOCQUANT (qui sera l'interlocuteur travaux), sont présents afin de présenter le passage éventuel en luminaires LED au sein de la commune.

Monsieur DEBARGE prend la parole et rappelle aux membres que la municipalité a transféré la compétence éclairage public au SIDEC. Il explique que le SIDEC peut investir toujours sous-couvert du conseil municipal de la commune.

Il rappelle que le Maire, dans le cadre de son pouvoir de police, peut décider de la coupure ou non de l'éclairage public la nuit. Actuellement, la coupure a lieu sur tout le territoire communal de 22h à 6h. Monsieur DEBARGE explique qu'il est possible de rendre ce service et donc de réinstaurer l'éclairage la nuit.

Monsieur DEBARGE explique que l'éclairage n'est plus le même qu'il y a une quarantaine d'années et que le SIDEC a des normes à respecter comme par exemple l'uniformité. Il ajoute que le SIDEC a des arrêtés de nuisances lumineuses à respecter. Il explique que le niveau d'éclairement se mesure en LUX.

Par exemple : au sein d'un lotissement l'éclairement sera de 8 LUX alors que pour une place PMR celui-ci sera de 20 LUX.

En pleine nuit, il est possible de couper l'éclairage public mais aussi de baisser l'intensité jusqu'à 90%.

Monsieur DEBARGE explique que pour le passage éventuel aux luminaires LED au sein du village, 101 points

lumineux sont actuellement présents. Le coût des travaux serait de 100 000€. Des demandes de subventions ont été effectuées par le SIDEC pour la commune :

Auprès du Département dans le cadre de l'ADVB (40%) et auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Verts (15%).

La cotisation que la commune verse au SIDEC baissera si cette dernière investit en rénovant.

La participation de la commune s'élèverait à 31 500€. Le SIDEC permet à la commune d'emprunter en prenant à sa charge les intérêts. Soit environ 3000€ sur 15 ans. (Une économie de 800€ par an sur la cotisation).

Monsieur DEBARGE informe les membres que les arrêtés de subventions paraîtront fin septembre. Il ajoute que l'entreprise EITF a remporté le marché il y a un an et qu'un marché est valable 4 ans. Celle-ci réalisera donc les travaux. Cette entreprise était en charge de la maintenance de l'éclairage public avant que la commune transfère la compétence au SIDEC.

L'objectif du passage aux luminaires LED est avant tout l'économie d'énergie mais également la mise en place de luminaires communicants afin de pouvoir intervenir et programmer à distance.

Actuellement 6 armoires sont présentes au sein du village (soit 6 abonnements). Le but est également de séparer les réseaux et de faire communiquer les armoires afin qu'il n'y en ait qu'une ou deux.

Monsieur DEBARGE informe les membres qu'il convient désormais de choisir les luminaires résidentiels (formes etc..) et rappelle que les derniers qui ont été changés se situent Chemin derrière les Haies.

Enfin pour finir, Madame la Maire ajoute que dans le cadre du futur lotissement, Proteram a désigné le bureau d'étude PADE INGENIERIE. Celui-ci s'occupe donc du permis d'aménager et donc de la question de l'éclairage public. Il serait intéressant de profiter du futur chantier afin d'enfouir les lignes rue de l'Argilière pour embellir l'accès au lotissement.
Monsieur DEBARGE explique que ce genre de travaux est très onéreux mais que le futur lotissement prévoit 19 lots soit 19 permis de construire et donc 19 taxes d'aménagement qui doivent permettre la réalisation de ces investissements. Le SIDEC pourrait réserver une partie de ses crédits en 2026.

Pour finir, Madame la Maire informe les membres de l'assemblée qu'elle a reçu plusieurs demandes afin de restaurer l'éclairage public la nuit pour la sécurité dans le village.

Elle propose de voter à ce sujet.

Après délibération, les membres décident :

A 8 voix POUR, 5 voix CONTRE et 1 abstention :

- De restaurer l'éclairage public sur tout le territoire communal.

2- Financement des travaux du bloc communal

Madame la Maire explique aux membres que PROTERAM a déposé un permis d'aménager en début d'année dans le cadre du futur lotissement et béguinage et qu'il a déposé un permis d'aménager modificatif il y a quelques semaines. Elle explique que la signature de l'acte de vente a été différée en fin d'année mais qu'elle a pris contact avec Mr Alexis WATTEBLED et qu'il l'a informée avoir annulé différents projets en raison de la situation actuelle de l'immobilier notamment des constructions mais lui a assuré maintenir ce projet sur NIERGNIES.

En effet, Madame la Maire rappelle que cette vente, d'un montant d'environ 241 106€ permettra le financement d'une partie des travaux du bloc communal.

Elle ajoute qu'une réunion spéciale rénovation va avoir lieu prochainement.

Madame la Maire rappelle le plan de financement pour ces travaux :

DEPENSES :
MONTANT TOTAL H.T : 891 699,09 €

MONTANT T.T.C : 1 070 038,90 €
+Assurance dommage ouvrage

DEPENSES	RECETTES
891 699,09€	Fonds de solidarité (CAC) : 89 169,91€ DSIL (Etat) : 246 109€ ADVB (Département) : 315 000, 00€ Autofinancement : 241 420,18€
891 699,09€	891 699,09€

Madame la Maire précise que la commune devra avancer la TVA de 20% sur les factures (Soit 178 339€) et rappelle que la commune récupèrera 16,5% N+1 (soit 147 129€). Le reste à charge pour la commune s'élève donc à 31 210€.
Elle explique également que deux emprunts sont toujours en cours au sein de la commune et qu'ils se termineront en 2027.

L'un a été réalisé en 2008 et le deuxième concerne la création de la micro-crèche.

Madame la Maire propose aux membres du conseil de souscrire un prêt relais de 200 000€ sur une durée de 24 mois (le temps que la commune perçoive l'ensemble des subventions et du FCTVA) afin de couvrir les dépenses liées à cette opération.

Après délibération, les membres de l'assemblée décident à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Maire à souscrire un prêt relais d'un montant de 200 000 euros sur une durée de 24 mois

Madame la Maire informe les membres que le diagnostic amiante et plomb a été réalisé.

L'assurance dommages ouvrage à laquelle la commune doit souscrire pour ces travaux n'est pas comprise dans le coût global des dépenses prévues. Il convient de prévoir environ 8000€.

A ce sujet, Madame la Maire explique que cette assurance n'avait pas été souscrite lors du chantier de la création de la micro-crèche et que cela a posé un problème notamment celui qui persiste actuellement, celui de l'infiltration d'eau. Monsieur Ludovic COTTON se charge du dossier.

Madame la Maire termine en projetant la nouvelle 3D que l'architecte a transmis : La verrière ne sera plus entière, la voûte sera conservée.

3- Délibération délégation de signature

Madame la Maire explique que dans le cadre des travaux de rénovation et d'embellissement du bloc communal, un permis de construire a été déposé par l'architecte et donc par la commune. Elle explique que selon l'article L.422-7 du code de l'urbanisme « Si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande du permis de construire ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Après délibération, les membres de l'assemblée décident à l'unanimité de désigner Monsieur Freddy SEGARD pour signer les différentes autorisations liées à ce projet.

4- Délibération création du poste d'adjoint technique principal de 2eme classe

Madame la Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a deux ans, Madame Farah BOUAZA n'était pas éligible à cet avancement de grade, en raison de son ancienneté qui n'était pas assez suffisante.
Elle explique qu'aujourd'hui, cette dernière est éligible pour passer du grade d'adjoint technique au grade d'adjoint technique principal de 2eme classe.

Il convient donc de supprimer le grade actuel d'adjoint technique territorial et de créer le poste d'adjoint technique

principal de 2eme classe.

Après délibération, les membres décident à 14 voix POUR et 1 abstention (Monsieur Michel ANCKAER)

- De supprimer le poste d'adjoint technique territorial
- De créer le poste d'adjoint technique principal de 2eme classe
- D'autoriser Madame la Maire à signer les arrêtés correspondants.

Madame la Maire termine ce sujet en précisant que cet avancement de grade va entraîner une augmentation pour Madame Farah BOUAZA d'environ 10 euros net mensuel.

5- Travaux

Monsieur Freddy SEGARD informe les membres que certains propriétaires du village ont reçu un courrier d'ENEDIS chez eux afin d'obtenir l'autorisation pour élaguer et/ou abattre certains arbres sur certaines habitations.

Cela va entraîner une coupure d'électricité lors de leur intervention le 24 Septembre 2024.

Il ajoute que le jury de Villes et Villages fleuris est passé dans le village fin Juillet que nous aurons la réponse en fin d'année.

Enfin, il explique que des travaux vont avoir lieu au presbytère afin de terminer le précédent chantier concernant la devanture ainsi que la haie du cimetière qui va être réalisée. Ces deux chantiers seront réalisés par l'entreprise DELTOUR.

6- Fêtes et cérémonies

Madame la Maire informe les membres qu'il convient de prévoir une réunion de la commission des fêtes afin d'organiser les prochaines manifestations : le repas des aînés, le noël des enfants etc...

Monsieur Frédéric HANOT propose le lundi 23 Septembre 2024 à 18h00.

7- Questions diverses

Madame Marjorie GOSSELET-CAMBRAI informe les membres qu' :

- il convient de travailler urgemment sur la sécurité et la vitesse au sein du village notamment de la Grand Rue et la rue de l'Eglise.
- l'entreprise TOTEM qui a déposé le dossier d'urbanisme concernant l'antenne téléphonique de 30m de hauteur Chemin derrière les Haies, a envoyé une demande de recours gracieux à la commune suite à la réception d'opposition de Madame la Maire. En effet, Madame la Maire rappelle que l'entreprise avait obtenu l'accord de la DGAC de Paris sur ce projet et qu'il est difficile de s'opposer à un tel projet, elle évoque le fait qu'une telle antenne peut pourtant avoir des conséquences néfastes sur la santé. Néanmoins, Monsieur Michel ANCKAER a déjà lu certaines études et se propose afin d'effectuer des recherches à ce sujet.
- L'assurance actuelle de la commune, GROUPAMA a demandé la résiliation à toutes les communes en envoyant un courrier accompagné d'un avenant au contrat, en stipulant la hausse de cotisation de 20% à partir de 2025. Madame la Maire rappelle que cette assurance avait répondu lors du groupement de certaines communes de la CAC pour souscrire à une assurance pour les bâtiments communaux et/ou la flotte automobile. Néanmoins, les assurances sont aujourd'hui réticentes à l'idée de couvrir les municipalités suite aux dégâts d'inondations dans certaines régions qui ont engendré de nombreux frais pour les assurances. Monsieur CARNEAU, DGS de la CAC a organisé une visioconférence avec les communes concernées par ce courrier et a pris contact avec GROUPAMA afin de négocier les franchises.
- Elle a signé une convention avec ARIL pour l'ouverture de l'accueil de loisirs aux ados de 11 à 14 ans. Elle rappelle que la commune participe financièrement par jour et par enfants.
- Le village Terre de Jeux a effectué 11 400 entrées
- Les caméras de vidéoprotection dans le village sont utiles : 2 véhicules volés dans le 93 ont été retrouvés. Les gendarmes ont visionné les enregistrements.

- Le congrès des Maires aura lieu le 26 Septembre
- L'ouverture de la chasse a lieu officiellement le 15 Septembre et aura lieu le 22 Septembre à NIERGNIES
- Nous avons eu un beau meeting, que nous allons préparer un courrier afin de remercier le président de l'association les Ailes de Cambrai ainsi que les bénévoles
- Il est important de désherber devant chez soi pour montrer l'exemple.
- Le projet Aéroplaine de la CAC avance, l'accès au golf a été réalisé et le marché pour la création du club house va être lancé.
- Il convient de trouver un nom pour le futur lotissement

Madame Brigitte DENIMAL informe les membres qu'elle est allée avec Justine à une réunion concernant le budget à Fontaine Notre Dame, organisée par les services de la DGFP et de la trésorerie.

Elle explique que le Compte administratif et le Compte de gestion vont être remplacés par le Compte Financier Unique (CFU). En effet, elle rappelle que le CA et le CG reprenaient les mêmes résultats financiers. Désormais le CFU regroupera les deux comptes. Celui-ci devra être obligatoirement mis en place à compter de 2026 néanmoins, la commune peut le mettre en place en 2025.

Pour finir, elle explique que le deuxième point de cette réunion portait sur la responsabilité du comptable, qui désormais est partagée avec celle du Maire.

Madame Roselyne MOSCHKAU informe Madame la Maire qu'on l'a interpellée concernant l'aéromodélisme. En effet, il paraîtrait que la CAC ait envoyé un courrier demandant à l'association de trouver un autre terrain, autre que celui actuel.

Madame la Maire lui répond qu'elle n'a pas eu d'informations à ce sujet et que début septembre la CAC lui a redemandé son accord comme tous les ans concernant l'autorisation d'occuper le terrain actuel. Elle va se renseigner auprès de la CAC.

Monsieur Ludovic COTTON informe les membres que l'inauguration de Bealtitude aura lieu prochainement et que des membres d'une société de production de France 3, réalisant une série tournée en partie à Caudry, y logent actuellement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00

La Maire,

Marjorie GOSSELET-CAMBRAI